

Envie de participer gratuitement au Salon néerlandais des cadeaux de fin d'année 2020 ?

C'est possible !!! Pour ce faire, inscrivez-vous avant le 1^{er} août 2018 au Salon néerlandais des cadeaux de fin d'année 2019 et, qui sait, peut-être pourrez-vous participer gratuitement à l'édition 2020.

Le Salon néerlandais des cadeaux de fin d'année 2019 se déroulera les 12 et 13 février 2019 à Expo Houten, Meidoornkade 24 à 3992 AE Houten.

Le tirage au sort parmi les exposants qui participeront à la campagne de préinscription se déroulera au cours de la happy hour organisée à la fin de la première journée du salon, le 12 février 2019.

- a. Le premier prix s'élève à 1.750,00 euros HTVA.
- b. Le second prix s'élève à 750,00 euros HTVA.

Exemple 1:

Vous réservez un stand personnalisé de 6 x 2 mètres, dont le coût est de 1.700,00 euros. Si vous remportez le premier prix, nous vous accordons une remise de 1.700,00 euros lors de l'inscription au Salon néerlandais des cadeaux de fin d'année 2020.

Exemple 2:

Vous réservez un stand préfabriqué de 4 x 2 mètres, dont le coût est de 1.300,00 euros. Si vous remportez le premier prix, nous vous accordons une remise de 1.300,00 euros lors de votre inscription au Salon néerlandais des cadeaux de fin d'année 2020.

Exemple 3:

Vous réservez un stand préfabriqué de 8 x 2 mètres, dont le coût est de 2.500,00 euros. Si vous remportez le premier prix, nous vous accordons une remise de 1.750,00 euros lors de votre inscription au Salon néerlandais des cadeaux de fin d'année 2020.

Exemple 4:

Quelle que soit la taille de votre stand, si vous gagnez le second prix, nous vous accordons une remise de 750,00 euros lors de votre inscription au Salon néerlandais des cadeaux de fin d'année 2020.

Consultez sans tarder les conditions de participation et complétez le formulaire d'inscription.

L'équipe du salon vous souhaite beaucoup de succès.

Conditions de participation à la campagne de préinscription

1. Votre inscription doit parvenir au plus tard le 1^{er} août 2018 aux organisateurs du salon;
2. Votre inscription doit être validée et confirmée par les organisateurs du salon;
3. Le 2 août 2018, vous recevrez la facture d'acompte de votre inscription. Elle couvre 50 % du montant de la location du stand (et des éventuelles installations supplémentaires);
4. Le 2 janvier 2019, vous recevrez la facture correspondant au solde de votre participation;
5. Le délai de paiement des deux factures (et des éventuelles factures suivantes) est de 8 jours ouvrables;
6. Toutes les factures doivent être acquittées dans ce délai et avoir été portées à notre compte;
7. Si votre (vos) paiement(s) n'a (n'ont) pas été effectué(s) dans le délai prescrit, vous ne pourrez pas participer à l'action;
8. Le tirage au sort se déroulera le mardi 12 février 2019 lors de la happy hour sur la terrasse horeca dans le hall du salon;
9. Les prix remportés seront comptabilisés lors de l'inscription au Salon des cadeaux de fin d'année 2020.